

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

Incendie MAINS GEOFFROY

Remboursement des dommages

60121
Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMCUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de remboursement des dommages mobiliers et
immobiliers établies par les compagnies d'assurances, à la suite de l'incendie
de l'Ecole de Mains-Geoffroy, le 29 Octobre 1960, propositions qui fixent
l'indemnité à 116.881,30 NF.

Considérant que l'évaluation faite par les Compagnies d'Assurance
est satisfaisante et qu'il y a intérêt pour la Ville à disposer d'urgence
de cette somme pour la reconstruction de l'Ecole,

Déclare

- accepter des Compagnies d'Assurances représentées par la Cie " Le Phénix"
la somme de 116.881 NF 30 en remboursement des dommages mobiliers et immo-
biliers causés par l'incendie du 29 Octobre 1960

- dit que cette somme sera versée, le plus tôt possible, au compte courant
postal du Receveur n° 6005.23 à Bordeaux et inscrite au B.P. 1961

POUR EXTRAIT COMPOSER
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 17 JANVIER 1961

LE SOUS PREFET

signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

MAIRIE DE ROYAN, le 21 JANVIER 1961

Pr le Maire

l'Adjoint Délégué,



M. Matras
M. MATRAS